

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Enquête publique : révision de zonage d'assainissement du 02 Octobre 8h30 au 31 Octobre 2023 17h30

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision du zonage Assainissement des communes d' Aumerval, Bailleul-lès-Pernes, Bours, Floringhem, Fontaine-lès-Hermans, Gauchin-Verloingt, Hestrus, La Thieuloye, Marest, Nédon, Nédonchel, Pernes, Pressy-les-Pernes, Roëllecourt, Sachin, Sains-lès-Pernes, Tangry et Valhuon, des permanences sont organisées ainsi que la consultation des dossiers dans chacune des mairies concernées et au siège de la Communauté de Communes du Ternois afin de formuler des observations.

Pour cela, vos données personnelles (par exemple : nom, prénom, adresse ...), **si vous souhaitez les faire apparaître (non obligatoire)**, seront consignées sur le registre dans lequel vous aurez annoté vos observations, retranscrit sur le registre au siège de TernoisCom ainsi que visible et consultable sur le registre sur le site de TernoisCom. Il est possible de participer à cette enquête de façon anonyme.

Vos données personnelles seront donc utilisées en tant que références de participation par le public.

Par conséquent, dans ce cas, vous donnez votre consentement quant à l'accès à vos données personnelles (nom, prénom) que vous formulerez dans ce registre.

Si vous acceptez ces conditions, merci de bien vouloir inscrire votre nom, prénom et signer le formulaire ci-joint.

La Communauté de Communes de Ternois traite vos données dans le respect de la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public afin d'évaluer l'accueil d'un projet de révision de zonage d'assainissement sur une partie du territoire, par sa population.

Les données personnelles sont traitées uniquement par la mairie du lieu de l'enquête, par le service Assainissement de TernoisCom, par la commissaire enquêtrice et par les services de l'état.

Elles sont mises à dispositions du public sur le site de Ternois Com, dans chaque commune concernée par l'enquête publique et au siège de TernoisCom durant un délai d'un an, et conservées indéfiniment.

Passé ce délai, elles seront archivées définitivement dans le cadre des règles légales de conservation. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si aucune obligation légale ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-saisie-du-dpo>.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.